

Rapports des médiateurs : éléments d'analyse

1. **Tout ça pour ça ?** Le rapport dit qu'on peut réaménager Nantes-Atlantique « *dans des conditions raisonnables du point de vue de ses performances économiques, de ses impacts sociaux et environnementaux et de son coût* ». **Ce n'est pas nouveau**. L'enquête publique de 2008, la commission du dialogue de 2013, le tribunal administratif le 17 juillet 2015, la cour d'appel dans sa décision du 14 novembre 2016 le reconnaissait tout en constatant que ce n'était pas « une alternative avérée ». Un rapport pour dire qu'il faut préserver l'emprise foncière de NDDL si on reste à NA ? 6 mois pour ça ?
2. Les médiateurs s'arrogent le droit, tout en reconnaissant que « *les procédures de consultation du public ont été conduites dans un respect scrupuleux de la légalité* » p 14 de les contester y compris celles validées par les tribunaux : que des exemples sur comment on aurait pu mieux faire voire mise en cause des procédures règlementaires (notamment celle amenant à la DUP)
3. **Un rapport** qui passe volontairement sous silence des éléments majeurs qui leur ont été présentés notamment sur la concertation par l'Etat (comité de pilotage, comité de suivi de la concession...), par les collectivités (schéma d'accessibilité voté, contrat d'accompagnement des territoires déjà adopté...), par la chambre d'agriculture sur les négociations à l'amiable (rien sur le fait que 80% aient vendu leurs terres à l'amiable par ex) et surtout rien sur les éléments environnementaux de l'opération (HQE, 2 pistes, consommation divisée par 3, mesures compensatoires exceptionnelles validées, méthode fonctionnelle reprise dans la loi biodiversité...)
4. **Un rapport qui fait** croire que l'enjeu du climat se joue à NDDL (avion = 3% des GES) **tout en disant** «*Dans le court-moyen terme, imposer pour des raisons climatiques au Grand Ouest différentes de celles pratiquées ailleurs n'aurait guère de sens et conduirait à pénaliser cette région sans bénéfice significatifs pour la société dans son ensemble* » p 11
« *Interdire par avance à nos successeurs l'usage de solutions qui pourraient s'avérer utiles dans 20 ou 30 ans ne serait guère pertinent* » p 11.
Un rapport qui met en doute les mesures compensatoires alors qu'elles ont été validées par la justice et que les maîtres d'ouvrage ont une obligation de résultat
5. **IDEM sur Les coûts de réaménagement de Nantes-Atlantique qui sont comparés (différence autour de 300M€) sans dire qui finance en faisant croire que ce sont les mêmes projets alors que 2 pistes à NDDL incluent déjà les compensations environnementales**, les acquisitions foncières, et les procédures environnementales beaucoup moins lourdes car hors zone Natura 2000 et déjà validées par les tribunaux et par Bruxelles. **Surtout le coût d'investissement de Nantes-Atlantique (entre 465 et 595M€) annoncé est plus cher que l'investissement public de 245 M€ de NDDL (130 Etat, 115 collectivités) sur les 561M€**
6. Sur les procédures, les médiateurs affirment 2 ans pour le réaménagement de NA avec une enquête publique et saisine CNDP, modification SCOT, dossier loi sur l'eau, nouveau contrat de concession quand elles ont pris 15 ans sur NDDL. Qui va croire cela ?

DANS LES FAITS :

1. **Les estimations de trafic sont confortées et pulvérisées (25 ans d'avance** sur le contrat de concession avec 9M de passagers des 2040) et confirme « qu'il convient de garder des marges d'adaptation capacitaires opérationnelles permettant d'accueillir les trafics qui peuvent être importants à long terme » p 31
2. **L'expertise confirme l'obligation de fermer l'aéroport pour refaire la piste** durant 9 semaines pour une perte d'exploitation de 35M€ (contre 12 à 24 semaines dans l'étude DGAC de 2013) pour un coût de 21M€ (contre 75M€ dans l'étude DGAC de 2013). **C'est inenvisageable** de même que l'allongement de la piste de 2900m à 3400m alors que l'expertise du muséum d'histoire naturelle confirme que cette **extension engendrera la destruction de zone humide en bordure de zone Natura 2000.**
3. **Les études de réorientation de piste sont insatisfaisantes** sur le plan du survol de Nantes. Les réorientations étudiées de 13° et de 24° n'apportent qu'un léger gain de capacité. Celle à 13° n'aurait que peu d'amélioration sur le survol actuel de Nantes et celle à 24° serait face à un « obstacle potentiellement rédhibitoires d'ores et déjà repéré avec la cité radieuse Le corbusier ». Les médiateurs ont de ce fait repris les études de la piste transversale de la DGAC de 2013 confirmant la nécessaire acquisition foncière de plus de 200 ha pour un coût de plus de 100M€ rien que pour la piste, taxiways et bretelles mais sans compter les acquisitions, les déplacements de bâtiments et les stationnements avions.
Les nuisances sonores : elles « resteraient significatives sans pour autant les accroître » et les conditions de « navigation aérienne ne sont pas optimales et pour partie dérogatoires »
4. **Le bilan carbone des 2 options est très proche** et reconnu comme tel par la mission étant donné les incertitudes confirmées par l'expertise. Et si on intègre les déplacements de 1M de personnes qui vont à Paris chercher des destinations qui seront possibles à NDDL et la consommation foncière en 2ème couronne du fait du gel des 500 ha du PEB qui n'ont pas été intégrés en données d'entrée, le bilan carbone sera favorable à NDDL.

EN CONCLUSION

1. **Ce rapport propose un transfert à NDDL ou une impasse pour le développement de notre territoire**
 - a. **Rien au-delà de 2040**, alors que c'est demain
 - b. Explosion du trafic : **9 millions de passagers dès 2040 et même 12 envisagés**
 - c. **Fermer l'aéroport pendant 3 mois**
 - d. **Un projet décentré** de l'Ouest de la France qui n'intègre plus la Bretagne et ne répond plus aux enjeux du Grand Ouest qui vont accueillir 1,5M d'habitants d'ici 2040.
 - e. Qui limite le **développement industriel**
2. **Une impasse pour les habitants**
 - a. **De plus en plus de nuisances pour de plus en plus d'habitants**
 - b. Plus de **bruit** et plus de problèmes de **santé** pour **70 000 habitants**
3. **Une impasse avec 20 ans de procédures**
 - a. Le rapport consacre **7 pages aux procédures** à mener et fait croire qu'on les passera en 2 ans quand on a mis 15 ans à NDDL

- b. Cela coïncide avec 1 000 habitants : **vous croyez que ce sera possible avec 70 000 habitants impactés ?**

4. Le Président doit désormais décider en homme d'Etat ?

- a. Il doit appuyer sa décision sur des **pilliers** de notre République :
 - La Justice** : Déclaration d'utilité publique confortée par 179 décisions de justice
 - La Démocratie** : Un projet porté par les collectivités représentant 8 millions d'habitants, Un référendum avec un « oui » massif
 - L'autorité de l'Etat**